

DECRET N° 2010- 456 DU 25 OCTOBRE 2010

portant nomination de Monsieur Auguste René ALI YERIMA en qualité de Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- **Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2010.

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur **Auguste René ALI YERIMA** est nommé Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

G 3

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2010

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

<u>Idriss L. DAOUDA</u>

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MECPDEPP-CAG 4 - MEF 4 - AUTRES MINISTERES 28 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 - GCONB 1 - DGCST 1 - INSAE 1 - BCP1 - CSM 1 - IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 - FADESP 1 - INTERESSE 1 JO 1 -.

6/ 3